Message d’intérêt public

Programme d’exonération de l’impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées

Date de début : **29 janvier 2026**
Date de fin : **26 mai 2026**
À l’échelle du Nunavut **45 s**

La Loi sur l’exonération de l’impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées permet à ces personnes de bénéficier d’une réduction de l’impôt foncier équivalant à leur prélèvement annuel si elles sont propriétaires de leur domicile situé ailleurs au Nunavut qu’à Iqaluit, pourvu qu’elles y habitent au moins 184 jours par an.

Les personnes résidant au Nunavut, à l’extérieur d’Iqaluit, et qui sont soit âgées de 65 ans ou plus au 31 décembre de l’année d’imposition pour laquelle elles font une demande, soit bénéficiaires d’une pension ou d’une rente d’invalidité de longue durée ou de handicap grave peuvent être admissibles au programme.

L’exonération n’est pas accordée automatiquement. Les propriétaires admissibles doivent souscrire au programme chaque année pour en bénéficier. Il est possible d’y souscrire rétroactivement, mais l’accession au programme ne libère pas la ou le propriétaire bénéficiaire de sa responsabilité d’acquitter tout solde d’impôt foncier, intérêts y compris, qui serait dû à la veille de ses 65 ans ou avant la déclaration de son invalidité, selon le cas.

Vous trouverez les modalités du programme et le formulaire pour y adhérer sur le site web https://www.gov.nu.ca/fr/impots-et-assurances/impot-foncier. Vous pouvez également passer à votre bureau de hameau ou de liaison gouvernementale pour obtenir le formulaire de demande.

Pour toute question, nous vous invitons à nous appeler au 1-800-316-3324 ou à nous courrieller à propertytax@gov.nu.ca.

###

Personne-ressource pour les médias :

Hala Duale
Spécialiste en communication
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*